



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

www.loirelayonaubance.fr



LOIRE
LAYON AUBANCE

2020 EN IMAGES



Pose de la 1^{ère} pierre de la **Maison de la Santé Pluridisciplinaire** (Terranjou)



Covid-19 les services communautaires assurent la continuité du service public



«Destination Anjou, Vignoble et Villages», la marque du territoire Loire Layon Aubance



Construction d'une **station d'épuration** (Denée)



La Communauté de Communes soutient la rénovation énergétique des logements



Les équipes communautaires valident leur première participation au Défi Mobilité Pays de la Loire



ÉDITO

Nous avons vécu une année 2020 inédite en raison de la pandémie mondiale. Elle a lourdement impacté nos modes de vie, nos habitudes. Elle a fragilisé chacun, endeuillé certains et pénalisé le tissu économique local dans son ensemble. Elle a défié notre capacité collective, communes et communauté de communes, à nous réorganiser pour y faire face, pour accompagner les habitants et les entreprises du territoire, pour adapter nos services locaux et maintenir les activités de proximité essentielles.

Elle a aussi ralenti la mise en œuvre des politiques et actions communautaires, notamment celles inscrites dans le projet de territoire 2020-2028.

Les nouveaux élus se sont installés en juin 2020 dans ce contexte très particulier. Ils ont pris leur fonction dans des conditions difficiles ne facilitant ni l'appropriation des dossiers, ni la fluidité des échanges.

Le nouveau Conseil communautaire a néanmoins poursuivi les projets engagés dès que cela a été possible. Ce rapport d'activité en témoigne.

Ce rapport, préparé par les services, témoigne aussi de l'engagement des agents communautaires. Il valorise leurs actions au quotidien, sur le terrain. Il atteste de la capacité d'adaptation dont ils ont fait preuve et de leur mobilisation pour le service de proximité au public. Les actions conduites, les services maintenus et qu'il a fallu adapter aux circonstances, ont sollicité toutes les équipes. Modalités organisationnelles imposées (services réduits, télétravail), objectifs et modalités repensées, actions nouvelles en réponse aux besoins exprimés en ces circonstances ... tous les cadres habituels de fonctionnement ont été impactés.

Ce rapport, et sa diffusion large, est donc également une reconnaissance de leur action.

Bonne lecture.

Marc Schmitter,
Président

SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?	5
Les instances	8
Les compétences	8
Organisation politique.....	9
Zoom sur l'année 2020	10
DES RESSOURCES AU SERVICE DU TERRITOIRE	12
Les équipes communautaires	13
Ressources humaines	14
Finances.....	16
Ressources numériques	17
Communication.....	18
Commande publique	19
Application du droit des sols	20
Système d'information géographique.....	21
BUDGET	22
DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	25
Développement économique	26
Développement touristique.....	29
Aménagement de l'espace et habitat.....	32
UN PATRIMOINE NATUREL À PRÉSERVER	35
Environnement, gemapi, déchets.....	36
Gestion durable du patrimoine naturel et paysager	38
Assainissement	40
Bâtiments communautaires	42
Voirie	43
Service commun	44
UN TERRITOIRE À VIVRE	45
Action sociale : convention territoriale globale.....	46
Petite enfance	47
CLIC : accompagnement des personnes âgées	48
Accueil des gens du voyage	49
Culture	50
Sport.....	51

GLOSSAIRE

AAP : Appel À Projets

AC (finances) : Attribution de Compensation

AC : Assainissement Collectif

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée

ADS : Application du Droit des Sols

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line

ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

ANC : Assainissement Non Collectif

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes

ASAP : Accélération et Simplification de l'Action Publique

AURA : Agence d'Urbanisme de la Région Angevine

CAF (finances) : Capacité d'Auto Financement

CAF (social) : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCLLA : Communauté de Communes Loire Layon Aubance

CADC : Convention d'Animation et de Développement Culturel

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse

CHSCT : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

CLEFOP : Conseils Locaux Emploi, Formation et Orientation Professionnelles

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

COFIL : Comité de Pilotage

COTEC : Comité Technique

CT : Comité Technique

CTG : Convention Territoriale Globale

DGA : Direction Générale Adjointe

DGS : Direction Générale des Services

DSP : Délégation de Service Public

DST : Direction des Services Techniques

DT : Déclaration de Travaux

DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

EAJE : Équipement d'Accueil du Jeune Enfant

EH : Équivalent Habitant

EIT : Écologie Industrielle et Territoriale

ENS : Espace Naturel Sensible

EPI : Équipement de Protection Individuel

EPL : Établissement Public Loire

ERP : Établissement Recevant du Public

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

ETP : Équivalent Temps Plein

FCTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FNGIR : Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des inondations

GR : Grande Randonnée

LOM : Loi d'Orientation des Mobilités

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

MAM : Maison d'Assistants Maternels

MOUS : Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PCRS : Plan Corps de Rue Simplifié

PLCA : Pays de la Loire Commerce-Artisanat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PMLA : Pôle Métropolitain Loire Angers

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

RAM : Relais Assistants Maternels

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

SDSI : Schéma Directeur des Systèmes d'Information

SIG : Système d'Information Géographique

SLAL : Syndicat Layon Aubance Louets

SMBVAR : Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme

SMIB : Syndicat Mixte des Bassins evre thau st denis

STEP : STation d'Épuration des eaux usées

TPE : Très Petite Entreprise

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

VPN : Virtual Private Network

VRD : Voirie et Réseaux Divers

ZA : Zone d'Activités

QUI SOMMES NOUS ?

La Communauté de Communes.....	6
Les instances	8
Les compétences.....	8
Organisation politique.....	9
Zoom sur l'année 2020	10



LE TERRITOIRE



19
communes

- Sites administratifs
- Centres Techniques
- Écoles de musique
- Équipements sportifs

3
Actiparcs

32
zones d'activités

57 400
habitants

+ 5000
entreprises, commerces,
artisans

607 km²

- Zones d'activités
- Structures petite enfance
- Offices de tourisme
- Musée De la Vigne et du Vin
- Village d'artistes
- Déchèteries

La Communauté de Communes

Les instances

Le Conseil communautaire :

53 élus - 10 réunions/an - 246 délibérations dont :

- L'installation de la nouvelle gouvernance de la communauté de communes, la recomposition de ses instances et la désignation de ses représentants dans les instances partenaires.
- L'engagement du processus d'élaboration d'une charte de gouvernance de la communauté de communes.
- Adoption du protocole de télétravail et de l'harmonisation du temps de travail pour les agents de la collectivité.
- Ajustement du régime indemnitaire (RIFSEEP) des agents communautaires.
- Création de la mission Adressage dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire communautaire.
- Approbation de la Convention Territoriale Globale.
- Signature du contrat enfance Jeunesse 2019-2020 avec la Mutuelle Sociale Agricole.
- Approbation des conventions de gestion avec les associations culturelles partenaires.
- Approbation de la convention de collaboration avec le CEREMA pour la gestion des ouvrages d'art.
- Engagement de la construction d'un centre technique à Bellevigne-en-Layon.
- Dégrèvement exceptionnel de la cotisation foncière des entreprises du territoire pour l'année 2020 dans le contexte de crise sanitaire covid-19.
- Remboursement anticipé de 9 emprunts pour un montant total d'1,1 M€.
- Adhésion à l'Agence France Locale.
- Création du service communautaire Assainissement Collectif.
- Création de la régie à autonomie financière pour l'exploitation du service d'assainissement non collectif.
- Réalisation d'un diagnostic des installations d'épuration et du schéma directeur assainissement.
- Approbation de la délégation de service publique Assainissement Collectif.
- Signature d'une convention de partenariat pour l'animation de l'espace conseil info énergie FAIRE.
- Mise en place de la Redevance incitative sur tout le territoire communautaire et fixation des tarifs.
- Approbation de la convention cadre triennale avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine.
- Prolongation des conventions de délégation de gestion avec l'Établissement Public Loire pour les digues du val du petit Louet et de St Georges.

Le bureau communautaire :

13 membres (le président et les 12 vice-présidents). 7 réunions/an

Les commissions de travail

7 commissions ; elles sont composées d'élus communautaires, d'élus communaux et de techniciens de la CCLLA.

Les compétences

- Aménagement de l'espace et habitat.
- Développement économique.
- Développement touristique.
- Aire d'accueil des gens du voyage.
- Collecte et traitement des déchets.
- Environnement et GEMAPI.
- Service commun technique.
- Équipements sportifs communautaires.
- Action sociale.
- Assainissement.
- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Logement et cadre de vie.
- Petite enfance.
- CLIC.
- Culture (lecture publique, soutien aux écoles de musique et à la programmation culturelle).

Organisation politique



Marc Schmitter
Président



Sylvie Sourisseau
Vice-présidente
Aménagement du territoire



Jean-Yves Le Bars
Vice-président
Développement économique



Valérie Lévêque
Vice-présidente
Finances



Jean-Pierre Cochard
Vice-président
Voirie



Philippe Cesbron
Vice-président
Action sociale



Nelly Daviau
Vice-présidente
Développement touristique



Priscille Guillet
Vice-présidente
Habitat



Jacques Guégnard
Vice-président
Environnement



Florence Chrétien
Vice-présidente
Petite enfance



Thierry Gallard
Vice-président
Assainissement



Yves Berland
Vice-président
Collecte et traitement des déchets



Dominique Normandin
Vice-président
Culture et sport



Jean-Luc Kaszynski
Conseiller délégué adaptation aux changements climatiques et mutualisations

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Jean-Christophe Arluison,
Marc Bainvel,
Joëlle Baudonnaire,
Patrice Bazin,
Sandrine Belleut,
Nicolas Benetta,
François Boet,
Jeanne-Marie Brebion,
Cécile Brochard,
Martine Chauvin,

Dominique Forest,
Jacques Genevois,
Valérie Jean,
Carole Jouin-Legagneux,
Florence Laroche,
Katia Launay,
Vincent Lavenet,
Jean-Claude Legendre,
Stephen Lehee,
Jocelyne Lusson,

Philippe Maillart,
Bruno Maillet,
Maryvonne Martin,
Jean-Marc Mercier,
Dominique Meric,
Flavien Meunier,
Michelle Michaud,
Marie-Madeleine Monnier,
Anne Moreau,
Jean-Michel Noël,

Robert Noyer,
Sandrine Papin-Drala,
Rémi Pezot,
William Poissonneau,
Pierre Robé,
Jean-Louis Roulet,
Emmanuelle Rousseau,
Valérie Ruillard,
Hugues Vaulerin.

Zoom sur l'année 2020

Renouvellement des instances communautaires

Le 4 juin 2020, le Conseil communautaire issu des élections du 15 mars a élu le président et le bureau communautaire. Cette installation a marqué le lancement du premier mandat plein de la communauté de communes Loire Layon Aubance.

Au cœur de la nouvelle gouvernance, le bureau communautaire. Il rassemble les maires et les vice-présidents. Bénéficiant de délégations plus nombreuses, il participe à la définition des orientations stratégiques relatives aux politiques communautaires ou aux mutualisations et suit les travaux menés par les commissions. Elargi aux adjoints aux finances des communes, il est également responsable de la définition des objectifs financiers et fiscaux, du suivi des finances communautaires.

Le Conseil demeure l'instance de décision : il définit les grandes orientations, valide les objectifs et adopte les décisions dans tous les domaines non délégués au bureau.

Les services communautaires se sont mobilisés pour faciliter l'accueil des nouveaux élus : élaboration d'un guide d'accueil, présentation des compétences et des modalités de leur exercice, état des dossiers en cours, ...

Un séminaire des conseillers communautaires en juillet a permis un premier tour d'horizon du fonctionnement communautaire, les commissions thématiques poursuivant compétence par compétence l'état des lieux et l'identification des enjeux de court et moyen terme.

Gestion de la crise sanitaire

En mars 2020, le gouvernement annonçait un confinement national strict pour tenter d'enrayer la propagation du virus Covid-19. Il durera jusqu'en mai. Il sera suivi d'un second confinement en octobre.

Les services communautaires ont été mobilisés dès le début de la crise pour soutenir les acteurs économiques et les professionnels de santé, (garde d'enfants...), tout en maintenant un service public minimum aux habitants.

De nombreux services ont toutefois été fermés : lieux d'accueil petite enfance (hors professionnels prioritaires), des permanences (espaces emploi, info énergie, CLIC...), les déchèteries... Les services techniques ont fonctionné dans le cadre d'équipes retraits pour assurer les activités essentielles (sécurité des espaces publics, salubrité, interventions d'urgence, ...), qui ont été progressivement élargies en mai. Le télétravail a été mis très rapidement en place pour la majeure partie des agents, grâce notamment au service des Ressources Numériques. Les agents administratifs ont ainsi pu se connecter à distance et poursuivre leurs missions. La visio-conférence s'est déployée pour permettre les échanges interservices.

Cette organisation s'est mise en place dans le cadre du Plan de Continuité des Activités, élaboré fin mars. Une cellule de veille associant des représentants des élus, de la direction générale et du personnel a assuré le suivi de sa mise en œuvre à compter de la fin mars.

En parallèle, la Communauté de Communes a organisé l'achat de masques pour les habitants, financés par les communes. Elle a également centralisé et géré l'acquisition des équipements de protection individuelle pour les agents communautaires et communaux. Des entreprises locales ont aussi participé à cet effort en fabricant et distribuant gratuitement des masques aux professionnels de santé, centres sociaux, professionnels de la petite enfance du territoire.

La collectivité s'est enfin mobilisée pour soutenir l'économie du territoire au travers de plusieurs dispositifs d'aides locaux, régionaux et nationaux : Plan de Relance, Fonds de Solidarité, Fonds Territorial Résilience, dégrèvement de la CFE pour les entreprises du secteur touristique.... Dans ce cadre, la Communauté de Communes Loire Layon Aubance a mobilisé 152 000 € d'aides.

DES RESSOURCES AU SERVICE DU TERRITOIRE

Les équipes communautaires	13
Ressources humaines	14
Finances	16
Ressources numériques	17
Communication	18
Commande publique	19
Application du droit des sols	20
Système d'information géographique	21

Les équipes communautaires au service des habitants et des entreprises

ORGANISATION

Les services sont structurés autour de 5 pôles : direction générale, ressources internes, attractivité du territoire, services à la population, services techniques.

L'administration est pilotée par une direction générale. Elle s'appuie sur des services ressources : accueils et secrétariats, affaires juridiques, commande publique, finances, ressources humaines, ressources numériques, communication...

La direction générale est chargée de l'organisation et du fonctionnement de la collectivité, de l'animation des équipes et des services, de la mise en œuvre des orientations politiques votées par le Conseil communautaire. Les services opérationnels conduisent au quotidien les actions et le développement des projets.

DIRECTION GÉNÉRALE



1 directrice générale des services (DGS)



2 directeurs généraux adjoints (DGA)



1 directeur des services techniques (DST)

Pôle Direction Générale

- Accueil et secrétariat
- Affaires juridiques et assurances
- Ressources humaines
- Communication

Pôle Attractivité

- Développement économique
- Développement touristique
- Aménagement et habitat
- Application du Droit des Sols
- Environnement

Pôle Services techniques

- Voirie
- Bâtiments communautaires
- Patrimoine naturel et paysager
- Services techniques communs
- Assainissement

Pôle service à la population

- Convention Territoriale Globale
- Petite enfance
- Accueil des gens du voyage
- CLIC
- Sport
- Culture
- Protection contre les inondations et déchets

Pôle Ressources internes

- Finances
- Commande publique
- Ressources numériques
- Système d'Information géographique
- Entretien des locaux

Ressources humaines

FAITS MARQUANTS

Covid-19, mesures sanitaires et télétravail renforcé

A compter du mois de mars, pendant la période de confinement, l'organisation des agents a été modifiée. Le service des ressources humaines a assuré le suivi des agents et du plan de continuité des activités : situation professionnelle (activités en présentiel, en télétravail), absence pour garde d'enfants, évolution des consignes sanitaires, cas contacts et les agents malades en raison de la covid.

Pendant cette période, les formations ont été réduites, les entretiens et certains recrutements reportés.

Régime indemnitaire RIFSEEP

Mis en œuvre en 2019 pour tous les agents, en 2020 le travail a porté sur la détermination des planchers par métier pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021. L'objectif était d'atténuer certaines disparités persistantes entre agents occupants des fonctions identiques, disparités liées aux politiques conduites par les collectivités précédemment employeurs.

Ce dispositif complémentaire a été délibéré en décembre 2020.

Rédaction des fiches de poste et évaluation professionnelle

Du fait de la crise sanitaire, la première campagne d'évaluation a été reportée fin 2020. En préalable, ont été réalisées :

- Les formations à l'évaluation des chefs d'équipes des services techniques (après celle en 2019 des évaluateurs administratifs, des responsables de secteurs et de services techniques).
- La finalisation des fiches de poste.
- L'élaboration des dossiers individuels d'évaluation.

MOYENS
4,5 PERSONNES

MISSIONS

- Accompagner les élus dans la définition de la politique de ressources humaines

- Gérer la carrière, les paies, les absences, les retraites, les évaluations professionnelles, les contrats de remplacement ou de renfort

- Organiser les recrutements et les formations

- Accompagner les 202 agents en postes permanents et les 3 apprentis dans leurs questionnements concernant le temps de travail, leur carrière

- Assurer les relations avec les organisations syndicales et gérer le CT et le CHSCT

152

contrats

6

dossiers de retraite

36

procédures de recrutements

13

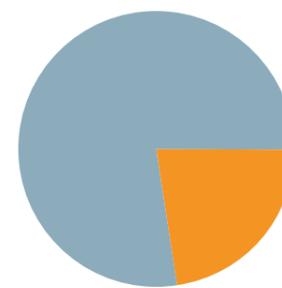
formations organisées (hors CNFPT) dont 4 formations élus (AMF)

2 922

bulletins de salaire

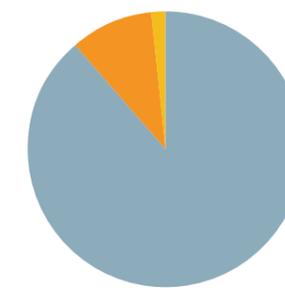
550

arrêtés



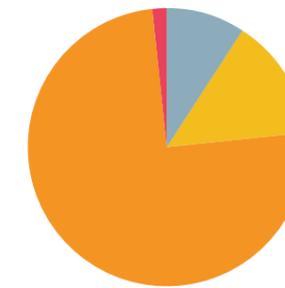
RÉPARTITION PAR SEXE

45 femmes
157 hommes



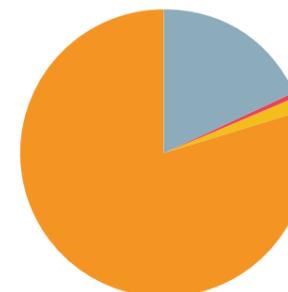
TYPE DE CONTRAT

182 fonctionnaires
20 contractuels de droit public
3 contractuels de droit privé (apprentis)



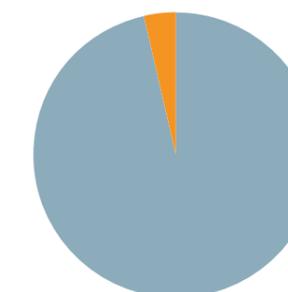
RÉPARTITION PAR FILIÈRE

37 filière administrative
1 filière animation
3 filière culturelle
161 filière technique



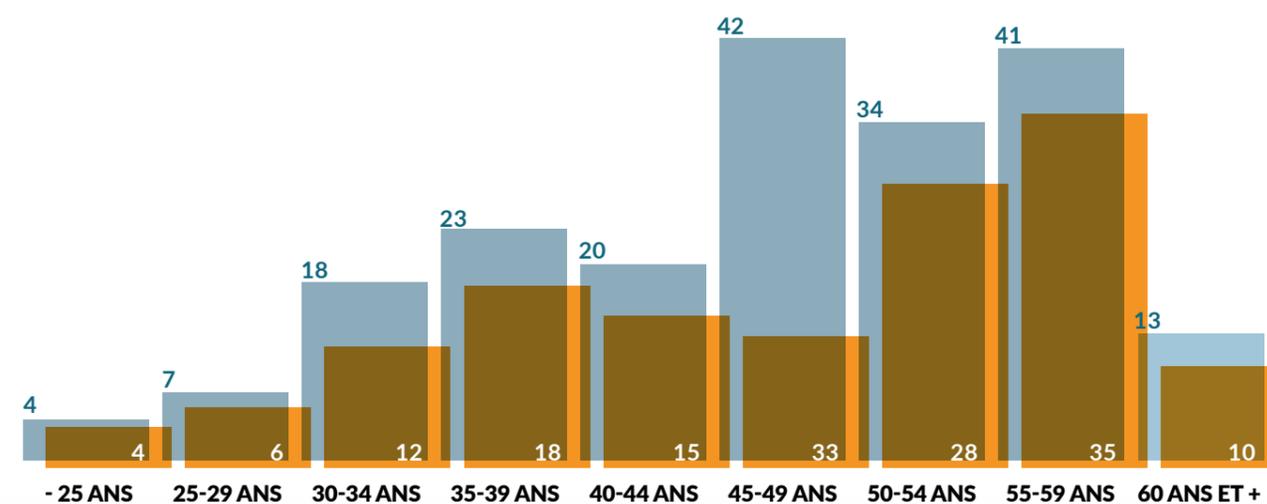
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

19 catégorie A
29 catégorie B
154 catégorie C
3 apprentis



TEMPS DE TRAVAIL

195 temps complet (dont 4 agents à temps partiel)
7 temps non complet



RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGES

Effectifs totaux
Filière technique

Finances

MOYENS 
4 PERSONNES
(3 ETP + 0.5 ETP)

MISSIONS 

- Préparer et suivre l'exécution des 12 budgets communautaires.
- Gérer la dette et la trésorerie.
- Suivre l'exécution budgétaire des services communautaires
- Suivre et gérer la TVA.

FAITS MARQUANTS

La pandémie a bouleversé la réalisation des objectifs prévus pour 2020. Pour autant, les travaux ont été poursuivis, pour certains dans un cadre et un calendrier adaptés aux circonstances.

Accueil des nouveaux élus : outre les rencontres habituelles sur la préparation et l'exécution budgétaire 2020, 3 séances de la commission des finances ont proposé aux nouveaux élus une information détaillée sur la fiscalité communautaire, les relations financières Communes/Communauté et les budgets communautaires.

Diagnostic fiscal : les bases fiscales ménages ont été expertisées. Ce travail a mis en exergue un certain nombre d'anomalies potentielles qui ont donné lieu à l'établissement d'un partenariat avec les services fiscaux. Une commune « test » est en cours de vérification, avant déploiement de ce même contrôle sur toutes les communes du territoire. À la clé, la correction des anomalies et des produits perçus.

Pacte financier et fiscal : son élaboration a été reportée.

Prospective financière : la pandémie a perturbé les prospectives financières en introduisant des incertitudes importantes quant aux recettes fiscales attendues. Le travail prospectif a donc été repris

+697 -187

Budget principal
1179 titres et 5138 mandats

Budgets économiques :
901 titres et mandats

+210 -141

Budget Assainissement
514 titres et mandats

Budget Déchets
452 titres et mandats

pour élaborer différents scénarios pour tenir compte de ces risques. Pour chacun d'entre eux, le projet de territoire a été intégré avec des ajustements liés en particulier aux retards pris en raison de la crise sanitaire. Ce cadre prospectif est indispensable au pilotage des politiques communautaires.

Remboursement anticipé et adhésion à l'Agence France Locale en fin d'année 2020 : au vu du fonds de roulement important dont disposait la Communauté de Communes et des opportunités de remboursement anticipé de certains prêts, le Conseil communautaire a décidé de rembourser 9 emprunts pour un capital restant dû de près d'un million d'euros. Parallèlement, et parce que la Communauté de Communes prévoit d'importants projets, en particulier en assainissement collectif dans les 10 prochaines années, le Conseil communautaire a décidé de l'adhésion à l'Agence France Locale, banque des collectivités locales qui propose actuellement les meilleurs taux du marché.

Création du budget annexe assainissement non collectif

ENJEUX 2021

Diagnostic fiscal :
- Contrôle des bases économiques et achèvement du contrôle des bases ménages.
- Analyse fiscale du territoire.

Élaborer un pacte financier et fiscal.

Suivre la prospective financière, notamment les effets de la crise sanitaire.

+7,5%

augmentation du nombre d'opérations par rapport à 2019 (+22%)

Ressources numériques

MOYENS 
2 PERSONNES
(2 ETP)

MISSIONS 

Le service ressources numériques facilite la prise en main des outils pour les agents et les élus. Il assure l'évolution du parc et des systèmes informatiques, sécurise les données. Il a également un rôle de conseil et d'expertise technique dans les choix stratégiques élaborés par la collectivité. Il accompagne les services communautaires dans l'évolution de leurs pratiques et lors de l'arrivée et des départs d'agents.

245

lignes téléphoniques fixes et mobiles

25

sites en gestion (administratifs, techniques, sportifs, culturels, sociaux)

35

systèmes d'impression (copieurs, imprimantes, traceurs)

60

contrats (logiciel métier...)

170

matériels (ordinateurs, tablettes)

35

abonnements internet

120

adresses mail nominatives et 80 boîtes partagées

FAITS MARQUANTS

Mise en place d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)

Poursuite de l'étude lancée en 2019 afin de planifier les actions à mettre en œuvre. Ce plan stratégique est destiné à accompagner et à piloter le développement de l'informatique et des ressources dans la collectivité (logiciels, matériels, réduction des coûts, déploiement multi-sites et infrastructure, modernisation...). Les services communautaires ont été associés afin d'identifier les sources d'informations, les process, les sauvegardes, la sécurité des réseaux et de déterminer les axes d'amélioration.

Accompagnement du déploiement du télétravail.

22 agents ont fait une demande de télétravail en 2020, selon le protocole mis en place en 2019. Le service a accompagné les agents dans la prise en main des outils.

Gestion de la crise Covid-19

Avec 2 confinements, l'année 2020 a contraint la majorité des agents administratifs à télétravailler. Dès le mois de mars, le service ressources numériques a répondu à plusieurs urgences :

- Dotation d'outils matériels pour les agents communautaires en télétravail : ordinateurs portables et téléphones mobiles, accès aux données distantes (connexions sécurisées VPN vers les serveurs).

- Mise en place de l'informatique pour le centre de consultation Covid-19 au gymnase Saint-Éxupéry à Chalonnes-sur-Loire.

- Mise en place d'un outil de visioconférence et formation à sa prise en main pour les élus et les agents.

Équipement du nouveau pôle assainissement à Brissac Loire Aubance

- Acquisition de matériels : ordinateurs et téléphonie mobile pour 7 agents
- Mise en réseau du site : liaison internet ADSL, liaison sécurisée VPN pour l'accès au serveur.
- Mise en place de la messagerie et de l'agenda partagé et formation des agents à leur utilisation.
- Installation et administration des logiciels métiers : Access, Autocad, Mensura, Ypresia.

Matériels et réseaux

- Équipements en matériel et réseaux de l'Espace Emploi de Chalonnes-sur-Loire
- Installation de la fibre FTTH du site administratif de Thouarcé.

À NOTER : 2/3 des acquisitions matérielles sont réalisées auprès d'un ESAT près d'Angers, favorisant ainsi le développement économique local, le soutien à des structures accompagnant des adultes en situation de handicap, et le reconditionnement de matériels.

ENJEUX 2021

Schéma Directeur des Systèmes d'Information : validation des objectifs visés et mise en place des premières actions, notamment en matière de sécurisation de l'infrastructure et d'amélioration des modalités internes de gestion des données.

Accessibilité informatique pour tous les agents communautaires : dans le cadre du déploiement de l'accès au Portail Agent (gestion des demandes de congés auprès du service ressources humaines), il est prévu au premier trimestre 2021 de

fournir à l'ensemble des agents :

- une adresse courriel nominative : création de 130 adresses supplémentaires.
- un accès à la plateforme Portail Agent à partir des 9 sites techniques avec mise en place de 13 ordinateurs en accès libre.

Optimiser la gestion et la sécurisation du parc informatique : renouvellement d'une partie du parc

informatique et remplacement des ordinateurs obsolètes, migration de l'ensemble du parc vers Windows 10, mise à jour de l'outil de gestion d'inventaire.

Internet : gestion de la montée en débit Internet pour les sites éligibles à la fibre.



MOYENS
1 PERSONNE (1 ETP)



MISSIONS 

Le service communication met en œuvre la stratégie de communication interne et externe de la collectivité. Il conçoit des actions et outils de communication. Il assure la cohérence des contenus et des messages.

2

magazines

87

articles web

168

contacts internet directs

Communication FAITS MARQUANTS

Communication interne :

Sortie du 1^{er} numéro de la lettre interne Le P'tit Journal pour informer de l'actualité des services et créer du lien. Il est affiché dans les 19 bâtiments communautaires. Ce périodique a été apprécié par les agents mais la crise sanitaire n'a pas permis l'édition des 2 autres numéros annuels.

Crise sanitaire covid-19 : informer et garder le lien

Le confinement strict a nécessité d'informer les habitants sur les modalités d'accès aux services publics (accueils, accès aux déchèteries), et les entreprises sur les dispositifs d'aides qui ont évolué au fil des mois.

En interne, une lettre quotidienne sur la durée du confinement du printemps a été créée pour maintenir un lien entre les agents communautaires. Des affiches ont été conçues et diffusées dans les

différents sites pour rappeler les gestes barrières, les jauges des salles, les consignes.

Accueil des nouveaux élus :

Création des supports d'accueil des élus et contributions à la préparation du séminaire d'accueil avec pour objectif de faciliter l'appropriation de la communauté de communes et de ses enjeux.



ENJEUX 2021

- Lancement du marché public pour l'élaboration de la stratégie de communication et de son plan d'actions.
- Mise en place des premières actions.



MOYENS
2 PERSONNES
(1 ETP + 0.5 ETP)



MISSIONS 

- Élaborer et piloter les outils internes de l'achat et de la commande publique.
- Prospector et rationaliser les coûts.
- Soutenir les services dans l'évaluer de leurs besoins, conseiller et accompagner la direction, les services, les communes dans les procédures de marchés.
- Gérer les aspects administratifs et le suivi des dossiers (rédaction des dossiers de consultation des entreprises en lien avec les services communautaires, gérer les commissions des marchés publics, respecter la réglementation et les procédures).

Commande publique

FAITS MARQUANTS

- Rattachement du service à la direction des Finances.
- Nouvel outil de rédaction et de suivi des marchés publics : 3P.
- Mise en place d'un groupement d'achat avec les communes volontaires du territoire, dans la perspective notamment de la massification des fournitures administratives (papeterie...).
- Rédaction d'un flash Info «commande publique» et de fiches thématiques (sous-traitance...).
- Conseils et accompagnement de la direction, des services, des communes dans les procédures de marchés.

ENJEUX 2021

- Élaborer une formation interne sur les marchés publics à l'intention des services «clients» et en particulier les services techniques.
- Créer un guide de la commande publique pour la collectivité (organisation, procédures, modèles types...).
- Formaliser un guide de groupement d'achat pour favoriser ce type de collaboration.

52
marchés notifiés

28
procédures

MOYENS 
4 PERSONNES
(2 ETP + 2 ETP 0.80)
+ 1 ETP EN RENFORT
DE SEPT. À DÉC.

MISSIONS 
- Instruire les demandes
d'autorisation du droit
des sols pour le compte
des communes.

Application du droit des sols (ADS)

FAITS MARQUANTS

- **Poursuivre l'instruction des dossiers pendant la crise sanitaire et le confinement :** Maintien de l'activité, informations aux communes sur les évolutions réglementaires concernant l'ADS publiés en urgence lors du confinement, tenue des délais d'instruction.
- **Baisse du nombre de dossiers déposés en mars et avril 2020 dû au confinement,** accélération sur le reste de l'année avec des mois de juin, juillet et novembre à plus de 100 dossiers déposés par mois.
- **Glissement du calendrier prévisionnel concernant la dématérialisation de l'ADS** en raison de l'indisponibilité des formations logiciel liée à la crise sanitaire et au décalage du calendrier de l'État sur le fonctionnement des différents outils liés à la dématérialisation.
- **Formalisation des premiers supports de formation à destination des communes** pour préparer l'ouverture du portail partenaires (dématérialisation de l'instruction).

1136
dossiers traités

ENJEUX 2021

1^{ère} étape de la dématérialisation : la dématérialisation pour les certificats d'urbanisme d'information et opérationnel.

- Pour les agents communaux et communautaires : se familiariser avec les procédures de dépôt et d'instruction par voie dématérialisée avant l'extension de cette possibilité à toute demande d'autorisation d'urbanisme imposée par la loi au 1^{er} janvier 2022.
- Inciter les notaires, puis les géomètres, à utiliser la plateforme de dépôt numérique pour faire leurs demandes de certificat d'urbanisme.

Préparation de la seconde étape de dématérialisation : tous les autres types d'autorisations d'urbanisme.

- Adaptation du matériel informatique, du logiciel, formation des agents, formalisation des nouvelles procédures, modification de la convention de service commun, préparation des outils de communication à mettre en place pour l'ouverture du dépôt dématérialisé au grand public pour le 1^{er} janvier 2022.
- Mise à jour de l'ensemble des documents du logiciel d'instruction ADS.

MOYENS 
2 PERSONNES
(1 SIG + 1 ADRESSAGE)

MISSIONS

- Administrer les données géographiques de la collectivité et les éléments cartographiques des PLU.
- Faciliter la gestion du patrimoine public.
- Gérer et assister les utilisateurs du SIG (services communautaires, élus, services communaux).
- Créer des supports cartographiques.
- Conduire pour le compte des communes la vérification des bases « Adresse ».

225
contact utilisateurs
WEBSIG

10 357
adresses certifiées

404
noms de voies délibérés

ENJEUX 2021

- SIG : meilleure maîtrise du patrimoine communautaire et communal pour la voirie, les chemins et leurs accotements, les espaces verts ; mise à jour de zonages d'assainissement, participation à l'élaboration de procédures.
- Adressage : finaliser la certification des communes adhérentes au projet et former les agents communaux à la plateforme régionale participant à la mise à jour de la Base Adresse Nationale.

Système d'information géographique (SIG)

FAITS MARQUANTS

WEBSIG :

- Mise à jour des comptes personnels suite aux élections municipales (Autorisation d'accès pour les élus aux données du cadastre : bases cadastrales, coordonnées des propriétaires...).

- En septembre-octobre 2020, programme de formation à l'utilisation du WEBSIG (formation initiale ou perfectionnement) pour les élus, les agents communautaires et les agents communaux. Ces 7 journées de formation ont permis aux débutants de naviguer sur la plateforme, de relever les informations dont ils ont besoin (mesurer une distance entre 2 points, connaître le nom d'un propriétaire, consulter le PLU sur une parcelle...).

Suivi des PLU : les communes sont garantes des données sur leurs documents d'urbanisme. Le SIG intègre les évolutions pour les communes mais aussi pour le service ADS : prescription imposée sur chaque parcelle (zonage, espace boisé classé, emplacement réservé, secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation..., servitudes d'utilité publique - périmètre de droit de préemption urbain, périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre, site archéologique, plans de prévention des risques naturels, servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits...).

- Modifications et révisions :
Aubigné-sur-Layon,
Chalonnnes-sur-Loire et Mozé-sur-Louet

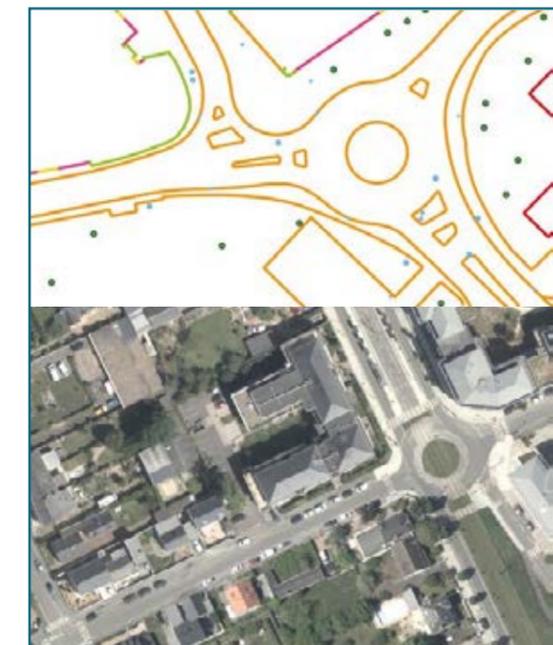
Assistances aux services

- **Développement économique :** suivi des ventes de terrain, création d'un atlas des 32 zones d'activités communautaires

- **Observatoire des Équipements et des Services :** étude réalisée en interne en lien avec l'AURA et les communes membres. 635 équipements ou services ont pu être recensés sur le territoire.

- **Voirie :** intégration des données au SIG sur l'état de la voirie, le type de revêtement, les présences ou non de dégradations linéaires ou ponctuelles - secteur 5. Ces données permettent aux services techniques de mieux anticiper les programmes de travaux à venir et d'identifier les travaux urgents.

Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) : l'étude est menée dans le cadre d'un partenariat départemental. Le PCRS s'inscrit dans le cadre de la réforme « anti-endommagement des réseaux » imposée aux gestionnaires de réseaux sensibles afin de détecter et d'identifier clairement les réseaux pour répondre aux DT/DICT (Déclaration de travaux/ Déclaration d'intention de commencement des travaux). La Communauté de Communes participe financièrement à l'achat des données (320 000 € base 2018).



L'orthophotoplan a été réalisé sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Le PCRS vecteur a été livré pour la commune de Brissac Loire Aubance, les autres communes viendront par la suite. Chalonnnes-sur-Loire et Saint-Georges-sur-Loire sont en cours de réalisation.

Adressage : ce nouveau service a pour but d'assister les communes adhérentes au projet, en vue d'améliorer l'adressage, de faciliter l'acheminement postal, l'intervention des services (notamment de secours) et le déploiement de la fibre optique. Le territoire est traité en fonction des priorités du déploiement de la fibre. En 2020, 10 357 adresses ont été certifiées, notamment dans les zones concernées par le déploiement de la fibre optique.

BUDGET

2020

Budget

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT - CA 2020

Dépenses		Recettes	
charges à caractère général	6 185 978 €	atténuations de charges	271 299 €
charges de personnels et frais assimilés	8 674 506 €	vente produits fabriqués € prestations	903 708 €
atténuations de produits (AC/FNGIR)	2 021 558 €	impôts et taxes (73211=AC)	19 084 210 €
autres charges de gestion courante	4 338 218 €	dotations et participations	4 295 307 €
charges financières	319 594 €	autres produits de gestion courante	131 794 €
charges exceptionnelles	14 697 €	produits financiers	5 315 €
dépenses réelles totales	21 554 553 €	produits exceptionnels	154 571 €
op. d'ordre entre sect. (dot.aux amort.)	1 041 348 €	recettes réelles totales	24 846 208 €
dépenses d'ordre totales	1 041 348 €	excédent d'exploitation	6 128 184 €
TOTAL	22 595 901 €	TOTAL	30 974 392 €

INVESTISSEMENT - CA 2020

Dépenses	réalisé en 2020	RAR	Recettes		
Emprunts	1 636 067 €	0 €	Subventions d'investissement.	3 233 670 €	2 677 714 €
Immob. Incorporelles	144 411 €	25 900 €	Emprunts	900 €	
Subv. D'équipement	271 134 €	209 431 €	Dotations fonds divers réserve (FCTVA)	405 648 €	
Immob. Corporelles	1 744 127 €	614 757 €	Autre immob. Financière	40 088 €	
Immob. En cours	1 931 120 €	2 417 881 €	Opération patrimoniale	19 242 €	
Participations	56 960 €	7 500 €	Op. pour compte de tiers	468 344 €	564 181 €
Autres immob. financière	0 €	60 000 €	Recettes réelles totales	4 167 894 €	3 241 895 €
Op. pour compte de tiers	333 186 €	479 696 €	Op. d'ordre de transfert entre section	1 041 348 €	
Dépenses réelles totales	6 117 008 €	3 815 165 €	Recettes d'ordre totales	1 041 348 €	
			TOTAL	5 209 243 €	
			Excédent d'investissement	1 748 363 €	
				6 957 606 €	

LES DÉPENSES PAR POLITIQUE PUBLIQUE (fonctionnement et investissement)



VOIRIE
4 400 K€



**SERVICE
TECHNIQUE**
7 180 K€



SPORT
1 550 K€



**PETITE
ENFANCE**
1 800 K€



CLIC
250 K€



CULTURE
830 K€



TOURISME
600 K€



GEMAPI
500 K€



**GENS DU
VOYAGE**
150 K€



**AMÉNAGEMENT
& HABITAT**
300 K€



**FONDS DE
CONCOURS**
220 K€

• État de la dette au 31 décembre 2020 :

- Budget principal et développement économique : 5,3 M€ pour le budget principal et 5,4 M€ pour les budgets économiques.

La capacité de désendettement cumulée pour l'ensemble de ces budgets est égale à 3,2 années.

- Budget assainissement collectif : elle est inférieure à 1 M€ (au 1^{er} janvier 2021, la dette d'assainissement des communes sera intégrée à la dette de la Communauté de Communes pour un peu moins de 5 M€). Déchets : pas de dette.

• **Autofinancement** : la capacité d'autofinancement est passée de 13,12 % en 2019 à 15,85 % en 2020 en raison notamment de la crise sanitaire qui a différé ou annulé certaines dépenses sans que les recettes ne soient impactées. Ce niveau de CAF est satisfaisant mais n'est pas représentatif d'une situation normale.

• **Fonds de roulement** : il atteint 9M€ en 2020, ce qui permettra de faire face à d'éventuelles baisses de recettes fiscales dues à la crise sanitaire, tout en maintenant les investissements à venir du projet de territoire.

• Subventions versées en 2020 :

- Écoles de musique : 420 000 €
- Culture (Villages en Scène, Village d'Artistes et CDAC) : 212 000 €
- Tourisme (Office de Tourisme et Musée de la Vigne et du vin) : 367 000 €.
- Petite enfance : 315 000 €.

A NOTER

Diminution des dépenses réelles de fonctionnement : elle s'élève à environ 2,3 %. Elle s'explique par le report ou l'annulation de certaines dépenses en raison de la pandémie et par le fait qu'en 2019, la réorganisation des budgets économiques (620 000 €) avait

pesé de manière ponctuelle sur ces dépenses de fonctionnement.

4,5 M€ de dépenses d'investissement, dont :

Services communs : 2 700 000 € (acquisition de matériels et sites techniques).
Voirie : 1 030 000 € de travaux (dont 850 000 € de travaux).
Fonds de concours aux communes : 220 000 €.
Travaux dans les salles de sport : 550 000 €.

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Développement économique	26
Développement touristique.....	29
Aménagement de l'espace et habitat.....	32

Développement économique

MOYENS
4 PERSONNES
(3 ETP + 0,5 ETP)

MISSIONS

- Accompagner les entreprises dans leur évolution, les aider à s'installer et à se développer.
- Apporter des solutions immobilières (ateliers-relais...).
- Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle.
- Développer les circuits courts alimentaires.
- Développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale.
- Assurer l'animation économique du territoire

FAITS MARQUANTS

Lancement du programme d'économie circulaire Loire Layon Aubance

Nommée lauréate de l'AAP économie circulaire en fin d'année 2019, la Communauté de Communes a défini les instances de suivi du programme économie circulaire. Un COPIL a été constitué des vice-présidents des services environnement, déchets, développement économique et transition énergétique, pour prendre en compte la dimension transversale du programme. Il décide de l'avancement des actions. Un COTEC, constitué de partenaires d'horizons multiples (syndicat, entreprises, associations...), prépare les orientations et actions pour le développement de l'économie circulaire.



Mise en place de l'accompagnement des chambres consulaires à la coopération inter-entreprise :

la Communauté de Communes a signé une convention avec les 3 chambres consulaires pour l'accompagner dans le développement de coopérations, de partages, d'échanges entre les entreprises. Cet accompagnement s'est traduit par la réalisation de différentes rencontres collectives sur les secteurs Loire Aubance et Loire Layon et par la réalisation d'une quinzaine de diagnostics individuels EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale) au sein des entreprises locales.

Réalisation d'un diagnostic de l'économie circulaire sur le Loire Layon Aubance :

En amont de la construction de son plan d'actions, un diagnostic de l'économie circulaire a été réalisé. Il décrit les actions déjà engagées par les différents acteurs du territoire et par les services communautaires.

48

nouveaux contacts pour du conseil, un accompagnement sur l'immobilier d'entreprise et le foncier des zones d'activités

1

atelier-relais vendu (société Biogance - Actiparc Anjou Atlantique à Champtocé/Loire)

15

diagnostics écologie industrielle et territoriale

Valoriser l'offre foncière et immobilière

Lancement de la construction de 3 ateliers-relais de 250, 200 et 150 m² sur la ZA du Léard à Thouarcé, commune déléguée de Bellevigne-en-Layon (livraison juin 2021).

Vente d'un atelier-relais de 1 000 m² sur l'Actiparc Anjou Atlantique à la société Biogance, locataire depuis sa construction en 2016. Cette cession immobilière s'est doublée d'une vente de terrain complémentaire d'une superficie de 7527 m².

Étude sur la prospective foncière économique : dans le cadre de la révision du SCOT, la CCLLA doit définir les futures zones économiques à aménager sur son territoire à l'horizon 20 ans et plus. L'étude intégrera un volet important sur les enjeux environnementaux (localisation d'éventuelles zones humides, principaux enjeux faune et flore).

15081 m²

de foncier vendu (17 913 m² en 2019)

Accompagner collectivement les entreprises

COVID 19, soutien aux entreprises :

- Mise en place de mesures d'aides directes (Fonds Territorial Résilience Loire Layon Aubance, suspensions de loyers, dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière...)
- Information et communication au fil de l'eau sur les différentes mesures, aides et contacts mobilisables durant la période de crise sanitaire.

51

entreprises sensibilisées lors des rencontres interentreprises

Accompagner individuellement les entreprises

- Prêts d'honneur 0% Initiative Anjou d'un montant maximum de 10 000 € pour les TPE en création ou reprise :
 - 15 dossiers instruits.
 - 2 dossiers ajournés.
 - 16 prêts accordés pour un total de 113 500 € pour 13 entreprises.
 - 9 créations / 4 reprises.
 - 25 emplois créés ou maintenus.
- Dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat » : Structurer et renforcer l'offre commerciale des communes présentant un caractère de fragilité commerciale :
 - 8 dossiers déposés (6 dossiers acceptés, 2 dossiers en cours d'instruction).
 - 4 reprises / 4 développements.
 - 67 503 € sollicités (45 526 € accordés, 21 977 € en attente d'octroi).
 - 224 646 € d'investissements éligibles.

Rappel 2019 : 14 entreprises bénéficiaires pour 96 000 € de prêts.

Rappel 2019 : 13 dossiers pour 146 065 € de subventions

22

nouveaux contacts pour du conseil et un accompagnement sur une demande d'aide financière (Initiative Anjou, PLCA...)

Développer les circuits-courts alimentaires

- Bilan réalisé et partagé du 1^{er} plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial Loire Layon Aubance (période 2018-2020).
- Intervention du fonds de soutien PAT en soutien de deux projets :
 - Création d'une conserverie artisanale à Rochefort-sur-Loire (subvention de 4 000 €).
 - Développement du vrac au sein de l'épicerie Goût Layon à Bellevigne-en-Layon (subvention de 1013 €).
- Réflexion sur la structuration d'un second plan d'actions (période 2021-2023) autour des thématiques suivantes :
 - Restauration collective.
 - Accès au foncier.
 - Accompagnement au développement des circuits-courts.

46

réunions, comités de pilotage, rencontres partenariales à l'échelle régionale et départementale

Favoriser l'emploi local et soutenir l'insertion professionnelle

Les Espaces Emploi : les Espaces emploi de Chalonnes-sur-Loire et de Saint-Georges sur Loire, animés par Alise, ont rouvert leurs portes au public en février 2020, suite à la fermeture temporaire de l'antenne de Chalonnes en mai 2019. Ces lieux d'accueil, à raison d'une demi-journée d'ouverture par semaine, complètent ainsi les Espaces emploi de Bellevigne-en-Layon et de Brissac Loire Aubance, pilotés par l'association intermédiaire Initiatives Emplois.

Chiffres clés 2020 :

- **Chalonnes et Saint-Georges :**
101 accueils individuels.
- **Bellevigne en Layon (Thouarcé) :**
98 accueils individuels.
- **Brissac Loire Aubance (Brissac Quincé) :**
44 accueils individuels.

2020, des conditions particulières : malgré les difficultés de fonctionnement générées par la crise sanitaire (instauration d'une prise de rendez-vous obligatoire pour les 3 lieux d'accueil). La stabilité de la fréquentation, notamment pour Bellevigne et Brissac, révèle un besoin parfois accru d'accompagnement et d'orientation des publics dans cette période particulière.

Implantation de permanences Transitions Pro

Un partenariat a été formalisé entre la Communauté de Communes et Transitions Pays de Loire, afin de proposer aux usagers un service d'information de proximité et un accompagnement à la transition / reconversion professionnelle. Dans ce cadre, dès février 2021, des permanences d'accueil seront proposées une demi-journée par mois sur 4 polarités du territoire (France Services de Saint-Georges, Brissac, Bellevigne et Espace emploi de Chalonnes).

ENJEUX 2021

- Étude sur la densification des zones d'activités existantes.
- Étude prospective sur le foncier économique intégrant les enjeux environnementaux.
- Conforter la politique d'immobilier d'entreprise (construction de nouveaux ateliers-relais, étude de faisabilité de tiers-lieux).
- Élaborer un nouveau plan d'actions dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial.
- Élaborer un plan d'actions Économie Circulaire Loire Layon Aubance et poursuivre les démarches de coopération interentreprises.
- Soutenir des partenaires locaux pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi.
- Développer le soutien au recrutement des entreprises.
- Développer des supports et des actions d'animation économique, avec le lancement des plateformes numériques locales :
 - Partage, mutualisation de ressources entre entreprises.
 - Emploi Loire Layon Aubance, diffusion d'offres d'emploi locales.

CLEFOP : une stratégie pour l'emploi, la formation, l'orientation professionnelle.

Participation aux 3 groupes de travail mis en place :

- **Mobilité :** favoriser les déplacements des salariés et des demandeurs d'emploi. L'action de ce groupe de travail s'est portée sur la réflexion et l'expérimentation de solutions de mobilité sur la zone d'activité des Fontenelles à Brissac. Des réunions de travail, associant partenaires locaux de l'emploi et entreprises situées sur la zone, ont permis d'élaborer un questionnaire destiné aux entreprises. L'objectif était de recueillir des informations relatives aux pratiques et aux besoins en termes de mobilité, afin de réfléchir conjointement à des solutions facilitant les trajets domicile-travail des salariés et ainsi soutenir l'emploi local. Ce travail sera poursuivi en 2021.
- **Attractivité des branches et métiers :** «pourquoi les publics ne vont pas vers des métiers qui recrutent ?». Focus sur les métiers particulièrement en tension dans le contexte Covid.
- **Recrutement et carrières :** travail de repérage des métiers en difficulté de recrutement sur les territoires avec une attention particulière portée sur la reconversion professionnelle comme alternative au licenciement avec le dispositif Transitions collectives né du contexte Covid.

MOYENS
2 PERSONNES
(2 ETP + 0.8 ETP)

MISSIONS

- Mettre en œuvre le schéma de développement touristique
- Contribuer au renforcement de l'offre touristique locale

86 238

nuitées

244

hébergements
touristiques

760 km

de sentiers de randonnée
(pédestre, vélo, équestre)

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

FAITS MARQUANTS

Mise en œuvre du Schéma de développement touristique avec la poursuite du plan d'actions 2020-2024

S'afficher comme le vignoble aux portes d'Angers, en Val de Loire :

- **Concevoir une marque de destination « Destination Anjou Vignoble et Villages » :** co-construite en avec les partenaires, professionnels et prestataires touristiques elle vise à assurer la promotion et le rayonnement touristique du territoire. Destination Anjou Vignoble et Villages est né en juin 2020. Elle fait écho à l'offre touristique du territoire Loire Layon Aubance : paysages de vignobles et coteaux émaillés de villages.
- **Réviser les modalités d'accueil et d'information de l'Office de Tourisme :** organisation de l'accueil en mobilité et réflexion sur la création d'un véhicule identitaire, l'amélioration de la signalétique des bâtiments de l'Office de Tourisme à Chalonnes et à Brissac, le travail sur les actions de commercialisation de produits touristiques, le développement des partenariats avec les prestataires touristiques.

Tenir la promesse d'expériences ressourçantes dans des paysages d'exception :

- **Développer des itinérances et des Loisirs de pleine nature pour répondre à l'objectif de structurer les parcours existants et de les adapter aux besoins des clientèles en :**
 - Améliorant la qualité de l'offre de randonnée (balisage, signalétique, entretien).
 - Améliorant la lisibilité et les outils (cartes, fiches rando) et la promotion/conseil adapté de l'Office de Tourisme selon les publics et les pratiques.
 - Participant aux circuits nationaux et européens comme le GR3 et le GR de Pays Coteaux du Layon (boucle de 3 jours) et de la Loire, la route européenne équestre de d'Artagnan.
 - Permettant des retombées économiques des séjours en itinérance et en développant des séjours sans voiture en lien avec Angers.

À NOTER : une baisse du montant de la taxe de séjour 2020 expliquée par les restrictions d'accueils et les fermetures des hébergements durant cette année inédite liée à la pandémie. Le taux de remplissage le plus élevé est enregistré au mois d'août, avec une durée moyenne du séjour égale à 2,5 jours. En 2020, le territoire a enregistré 116 698 nuitées contre 147 146 en 2019.



Office de Tourisme Loire Layon Aubance

Une éclaircie estivale : un début de saison retardé et marqué par le contexte sanitaire inédit lié à la pandémie. Cependant, l'office de tourisme a connu une affluence de +40 % en juillet à Chalonnes. Une fréquentation inattendue qui a lancé la saison 2020 grâce à une clientèle de proximité. Les itinéraires à vélo ont été largement plébiscités.



Une nouvelle identité : nouvelle marque de territoire, nouveau site internet, une nouvelle charte graphique : l'office de tourisme Loire Layon Aubance devient l'office de tourisme Anjou, Vignoble et Villages en juin 2020,

Se faire connaître : l'office de tourisme a travaillé avec une attachée de presse pour développer sa notoriété et son identité :

- Reportage télé sur l'atelier de fabrication des bateaux « la gazelle des sables » au journal de 13h sur TF1 et au journal de 20h sur les vols de montgolfière de Gagnebert Evolution et les sorties solex de PiedFlond.
- 45 retombées presses (télévision, presse locale et nationale, web)
- Reportage dans le magazine « Balades, les plus belles randos ».

FNJEUX 2021

Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions du Schéma de développement touristique avec l'Office de Tourisme Loire Layon Aubance.

- Projet de création d'un fil artistique paysager sur le territoire.
- Poursuivre la structuration de l'offre des sentiers :
 - Réorganisation du réseau des sentiers de randonnée (balisage, signalétique).
 - Renforcement de l'offre (mise en œuvre du sentier UNESCO entre Vignes et Mines, participation à l'itinéraire équestre européen de d'Artagnan).

Oenotourisme : définir un projet autour du Musée de la Vigne et du Vin d'Anjou avec les partenaires (Région, Département, syndicats viticoles).

Musée de la Vigne et du Vin d'Anjou

En 2020, en raison de la crise sanitaire, le musée n'a pu ouvrir ses portes qu'entre le 20 juin et le 29 octobre. Cette année mouvementée, marquée par une forte baisse de la fréquentation, n'en a pas moins été active. Elle a permis de créer de nouveaux supports pour les visiteurs (« le musée en 1 heure ») et les scolaires (« histoire de la vigne »), de mener des activités d'étude et de recherches sur les collections, de participer à la rédaction des « Carnets d'Anjou » consacrés au patrimoine viticole.

L'animation phare de l'année 2021, sera l'exposition et le programme d'animations autour du thème de la femme dans la viticulture.

1800

abonnés Facebook

87

abonnés Twitter

1140

abonnés Instagram



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET HABITAT

FAITS MARQUANTS

MOYENS
2 PERSONNES
(2 ETP)

MISSIONS

- Contribuer à l'élaboration des documents de planification stratégique (SCoT, mobilité).
- Élaborer et mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH).
 - Piloter et suivre les opérations d'amélioration de l'habitat.
 - Animer les politiques contractuelles avec l'État et la Région.
 - Accompagner l'offre de logements à destination des jeunes actifs.
 - Coordonner le suivi communautaire des documents d'urbanisme des communes (prise en compte des politiques communautaires, avis au titre des personnes publiques associées).
- Accompagner les communes.

Mobilité : les enjeux de la prise de compétence

L'AURA a accompagné la Communauté de Communes sur :

- La loi LOM (partage des compétences, gouvernance, moyens...) et la déclinaison du schéma régional des mobilités sur le territoire communautaire
- La réalisation d'un benchmarking sur les actions mises en place sur des territoires similaires au nôtre.

Enquête Mobilité (étude EMC²) :

explorer les besoins des habitants. Angers Loire Métropole et les communautés de communes de Loire Layon Aubance, Anjou Loir et Sarthe, Baugeois-Vallée, Vallées du Haut Anjou et Anjou Bleu Communauté ont lancé une grande enquête sur la mobilité de leurs habitants. L'année 2020 a permis de cadrer les objectifs de l'étude et d'établir le dossier de consultation pour la réalisation de cette étude très spécifique. En raison de l'évolution de la crise sanitaire, l'enquête a été reportée au second semestre 2021.

Offre de Mobilité : la réalisation d'un état des lieux de l'offre de mobilité en Loire Layon Aubance a été conduit dans le cadre du partenariat avec l'AURA : enquête auprès des communes, concertation avec les acteurs locaux de la mobilité, diagnostic de l'offre tous modes de déplacement.

Schéma cyclable : un premier travail exploratoire a été conduit pour prioriser les axes, support d'un schéma vélo à l'échelle du territoire. Ce schéma s'inscrit dans le projet de territoire Loire Layon Aubance, dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pôle

Métropolitain Loire Angers et dans le cadre du plan vélo et mobilités actives au niveau national. Ce plan fixe comme objectif de tripler la part du vélo dans les déplacements quotidiens, pour atteindre 9% en 2024. Ce travail relatif au développement du vélo dans la mobilité du quotidien s'est appuyé sur un diagnostic et sur plusieurs enquêtes auprès des principaux employeurs mais aussi des communes et des usagers.



A NOTER : la Communauté de Communes a validé sa première participation au Défi Mobilité en Pays de la Loire qui s'est déroulé du 21 au 25 septembre 2020. 90 369 km ont été parcourus en mode écomobile (vélo, marche, voiture électrique, covoiturage...) par 2812 salariés et les élèves de 134 écoles. Pour la collectivité, 15 agents ont participé à ce défi, ont modifié leurs pratiques de mobilité pour se rendre au travail et ont ainsi réduit leurs émissions de CO² pendant une semaine.

d'actions pour y parvenir. Le travail de recensement a permis de faire un repérage des potentiels fonciers à vocation de renouvellement et une analyse qualitative des sites identifiés.

Les études ont porté sur les centres-villes et les centres-bourgs. Ces espaces sont particulièrement

Renouvellement urbain

Avec l'appui de l'AURA, la Communauté de Communes a accompagné des communes du territoire en réalisant une étude sur les potentiels fonciers mobilisables. Ce recensement doit leur permettre de préciser leurs axes de développement urbain, d'anticiper les conditions de réussite des projets de renouvellement et de définir les plans



importants puisqu'il permettent de compléter l'urbanité, tout en accueillant de nouveaux logements (voirie, services et équipements) sans consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers.

Ce travail vient en complément de l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU réalisée par l'AURA en 2018 en Loire Layon Aubance, de la mission de densification douce sur 4 communes du territoire, de l'analyse des potentiels fonciers réalisés dans les PLU récents ou en cours. A terme, toutes les communes du territoire seront ainsi couvertes.

Charte paysagère : des qualités à préserver pour maintenir l'attractivité touristique et résidentielle du territoire

La Communauté de Communes a missionné l'AURA pour l'accompagner dans l'élaboration d'une charte paysagère. L'objectif est d'appréhender la richesse et la complexité des paysages du territoire, leur rôle en termes d'attractivité touristique et de qualité du cadre de vie des habitants. L'année 2020 a été consacrée au diagnostic. A terme, la charte paysagère permettra de préserver et de valoriser les spécificités du territoire, de définir une stratégie et un plan d'actions pour la mise en valeur, d'intégrer les valeurs paysagères aux documents d'urbanisme et aux opérations d'aménagement, de valoriser les grands sites touristiques.

Contrat de Ruralité 2017-2020

Le contrat de Ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire sur un territoire. La Communauté de Communes a bénéficié de 1,63 M€ de subventions pour la réalisation de projets en matière d'accès aux services et aux soins, de cohésion sociale, de mobilité, d'attractivité du territoire, de revitalisation des centres-bourgs.

Contrat Territoire Région 2017-2020

La Région Pays de la Loire accompagne les intercommunalités et les élus locaux dans la définition des projets prioritaires pour leur territoire. La CCLLA a bénéficié de 3,06 M€ de dotations pour conduire des projets dans les domaines du développement économique et touristique, les ressources naturelles et patrimoniales, la transition énergétique, les solidarités humaines et territoriales.

Programme Leader européen

Initié par l'Union Européenne, il permet aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie de développement, de bénéficier d'un soutien financier dans la mise en place d'actions innovantes ou d'expérimentations. En 2020, la Communauté de Communes a bénéficié de subventions pour l'étude sur le potentiel foncier mobilisable, l'élaboration d'une charte paysagère, la mobilité.

Schéma de Cohérence Territoriale : SCoT/PMLA

L'année 2020 a été une année de transition avec l'arrivée des nouvelles équipes élues. Un premier séminaire s'est déroulé en octobre pour présenter l'état d'avancement du SCoT et le nouveau calendrier (finalisation en 2022). Pour rappel, la révision du SCoT à l'échelle du Pôle Métropolitain Loire Angers a pour objectifs :

- D'adapter et de faire évoluer le document afin de le mettre en conformité avec les exigences législatives et réglementaires.
- De compléter le SCoT au regard des enjeux air, énergie, climat en s'appuyant sur les travaux et réflexions menés dans le cadre de l'élaboration du PCAET Loire Angers.
- D'approfondir certains enjeux en raison de

l'élargissement du territoire du PMLA : armature de l'organisation du territoire, fonctionnement, pertinence, mise en œuvre...

- De satisfaire durablement aux besoins du territoire en définissant les prescriptions relatives au nombre de logements à construire à horizon 2050, à l'offre foncière économique future, au développement des services structurants, à l'organisation de l'équipement commercial mais aussi les localisations préférentielles.

Le service aménagement de la Communauté de Communes contribue à ces travaux en identifiant les besoins Loire Layon Aubance pour une meilleure prise en compte dans le SCoT, en analysant l'impact des orientations envisagées sur le territoire.

398

contacts : 317 pour des travaux énergie

2-Habitat

OPAH 2020-2022

Cette première année de fonctionnement a été satisfaisante compte tenu des conditions sanitaires et de l'animation perturbée du dispositif.

230

visites, avec évaluation énergétique gratuite

40

dossiers de subventions déposés

3 M€

de travaux générés et 1,9 M € de subventions engagés (hors MaPrimRenov')

104

dossiers ANAH déposés, 130 dossiers MaPrimRenov'

74

pour des travaux d'adaptation (maintien à domicile)

PLUS D'INFORMATIONS SUR

www.loirelayonaubance.fr/vivre-habiter

588

nuitées

Habitat jeune

La Communauté de Communes a mis en place un nouveau service pour les jeunes en recherche de logement sur le territoire. Animé par l'association Habitat Jeunes David d'Angers, ce dispositif repose sur une médiation entre les jeunes demandeurs de logement et les propriétaires de logements vacants. Les avantages sont nombreux : rapidité de réponse pour un stage, un CDD ou de l'alternance, proximité du logement avec le lieu du projet professionnel, séjour court ou alterné possible à un coût abordable (15 €/nuit environ, plafonné à

250/270 € par mois), présence humaine rassurante pour les jeunes en première décohabitation, simplicité des démarches, qualité de l'hébergement...

Malgré une année 2020 perturbée par la crise sanitaire, le dispositif a permis l'arrivée de 20 jeunes sur le territoire et la création de 21 binômes hébergeurs/hébergés. Ce sont autant de projets de jeunes qui aboutissent, mais aussi de rencontres et de partage avec les habitants du territoire.

33

hébergeurs identifiés (26 à 75 ans), 13 ont hébergé un jeune au cours de l'année

PLUS D'INFORMATIONS SUR

Habitat Jeunes David d'Angers - 02 41 24 37 37 - accueil@fjtda-angers.fr

ENJEU 2021

- Mobilité :
 - prise de compétence « organisation de la mobilité » et réalisation d'un plan de mobilité simplifié.
 - La collectivité va poursuivre le schéma vélo engagé pour définir les liaisons prioritaires.
- Charte paysagère : l'AURA accompagnera la Communauté de Communes dans l'identification d'une quinzaine de sites pour une mise en scène touristique.

- Contractualisation : signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

- Habitat : poursuite de l'animation et renforcement de la communication pour faire connaître le dispositif auprès des professionnels, des propriétaires bailleurs et favoriser la rénovation des logements locatifs. La Communauté de Communes, dans le cadre de son projet de territoire, a mis en place un dispositif d'aides financières pour abonder

les aides nationales, notamment au bénéfice des ménages aux ressources modestes, très modestes et aux revenus intermédiaires, dès lors que les rénovations permettent un gain énergétique de 35%.

- PLH

UN PATRIMOINE NATUREL À PRÉSERVER



Environnement, gemapi, déchets.....	36
Gestion durable du patrimoine naturel et paysager .	38
Assainissement.....	40
Bâtiments communautaires.....	42
Voirie.....	43
Service commun.....	44



ENVIRONNEMENT GEMAPI - DÉCHETS



MOYENS
2 PERSONNES
(1 ETP + 0.9 ETP)



FAITS MARQUANTS

Protection contre les inondations (PI) :
mise en place de l'organisation de la surveillance des digues des vals de Saint Georges et du Petit Louet (en période normale, en crise et post-crise).
Lancement des études sur les ouvrages classés :
- Fiabilisation des digues (travaux nécessaires et chiffrage).
- Plans de gestion de la végétation.
- Travaux de réparation des bouchures du muret de la digue du val de Saint Georges.

- Pilotage d'une étude complémentaire sur le remblai de l'île de Chalennes pour mieux comprendre son fonctionnement
- Formation des agents communautaires à la surveillance des digues.
- Renouvellement des conventions de délégation de gestion de l'entretien, surveillance et travaux des digues à l'Établissement Public Loire.

Environnement : réalisation d'un diagnostic de la biodiversité du territoire Loire Layon Aubance.

MISSIONS



- Prévenir les inondations. Surveiller et entretenir les digues du Val du petit Louet et du val de St Georges
- Gérer la facturation de la redevance pour la collecte et le traitement des déchets ménagers auprès des usagers

28 km
de digues en gestion

12
personnes formées à la surveillance des digues

Déchets :

- En décembre 2020, le Conseil communautaire a voté l'harmonisation des modes de tarification du service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire avec la mise en place d'une Redevance dite incitative (RI). Cela va permettre de poursuivre les objectifs de réduction des déchets sur le territoire, d'accompagner les changements de comportements des usagers du service (réduction des quantités de déchets jetés) et de relancer les politiques en faveur de la réduction des déchets sur le territoire (réutiliser, réemployer, recycler...).

Cette nouvelle RI sera composée d'une part fixe (minimum dû pour l'ensemble du service de collecte et de traitement des déchets, composé notamment des frais fixes de fonctionnement), et d'une part variable correspondant aux quantités produites d'ordures ménagères, d'emballages et de déchets déposés en déchèteries.

- Concertation avec les Communautés de Communes Vallées du Haut Anjou et Anjou Loir et Sarthe dans la perspective de la création d'un nouveau syndicat de collecte et de traitement des déchets correspondant aux nouvelles limites administratives des nouvelles communautés de communes.

ENJEUX 2021

Prévention des inondations :

- Améliorer nos interventions en période de crue en lien avec l'EPL, les communes et les services de l'État.

GEMA :

- Finaliser les diagnostics des zones dites « blanches », identifier la structure porteuse, définir les actions à mettre en œuvre.

Déchets : mise en place la redevance incitative au 1^{er} juillet 2021 pour le secteur Loire-Layon (déjà en redevance incitative) et au 1^{er} janvier 2022 pour les secteurs Coteaux du Layon et Loire Aubance

- Communiquer, informer les usagers.
- Distribution des bacs de tri pour le secteur Loire-Layon (collecte via des sacs jaunes jusqu'à présent) et mise en place des extensions de consignes de tri (emballages recyclables, pots, barquettes et films plastiques seront désormais déposés dans le bac jaune).
- Poursuivre le travail engagé sur les équipements publics dédiés à la gestion des déchets du territoire (déchetteries, quai de transfert).
- Organiser la gestion de la compétence à compter du 1^{er} janvier 2021.

Environnement : mettre en œuvre les actions du projet de territoire concernant les thématiques environnementales (stratégie de développement des énergies renouvelables en Loire Layon Aubance...).

GESTION DURABLE DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER



MOYENS 
1 PERSONNE
(1 ETP)

FAITS MARQUANTS

Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) : la Communauté de Communes a transféré la compétence GEMAPI et la compétence animation et concertation, à des syndicats de bassins versants déjà compétents dans ces domaines. Le territoire est couvert par 3 syndicats :

- Syndicat Layon Aubance Louets (SLAL)
- Syndicat Mixte des Bassins Evre-Thau-St Denis (SMIB Evre-Thau-St Denis)
- Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR).

Pour le SMIB et le SLAL, la collectivité a transféré, en plus des compétences obligatoires GEMAPI, des compétences facultatives liées au grand cycle de l'eau telles que :

- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.
- La lutte contre la pollution.
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.
- L'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants.
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

MISSIONS

- Accompagner et conseiller les communes et les services communautaires sur les sujets liés aux paysages et aux espaces naturels (aménagement des espaces, gestion écologique, biodiversité, espèces exotiques envahissantes, trames...).

- Suivre les actions des syndicats de bassins dans le cadre de la GEMA (participation aux comités sur les diverses thématiques et réunions sur la restauration des fonctions et des continuités écologiques des cours d'eau).

ENJEUX 2021

- Réaliser un bilan des zones humides du territoire.
- Suivre les activités des syndicats de bassins versants : orientations poursuivies, programmes d'actions.
- Transparence des ouvrages d'art (ponts, tunnels...) : favoriser le franchissement par les chiroptères (chauves-souris) et la petite faune. Cette action bénéficiera d'une subvention du programme européen Leader.

BIODIVERSITÉ

La LPO a réalisé un diagnostic sur la biodiversité intercommunale. Présenté à la commission environnement en décembre 2020, il a mis en lumière un réseau de sites naturels remarquables pour leur valeur écologique (sites labellisés Natura 2000, notamment en faveur des chauve-souris, Réserve Naturelle Régionale de Pont Barré, Espaces naturels Sensibles espaces APPB, Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique...). Il dégage également un certain nombre d'axes de travail, notamment sur le maintien des corridors écologiques que sont les bords de route et les chemins, la gestion de l'éclairage public pour limiter la pollution nocturne, l'amélioration des pratiques dans la gestion des espaces verts, favoriser l'appropriation de la biodiversité du territoire par les habitants.

PÂTURAGE

Mise en place avec le service SIG d'une cartographie des espaces naturels en cours de repérage.



ASSAINISSEMENT

MOYENS
5 PERSONNES
(4 ETP + 0,5 ETP)

MISSIONS

-Collecter, transporter et traiter les eaux usées (eaux de cuisine, sanitaires, machine à laver...).

-Construire, exploiter et entretenir des réseaux de collecte et des stations d'épuration.

FAITS MARQUANTS

Assainissement Collectif :

depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes Loire Layon Aubance assure la gestion de l'assainissement sur l'intégralité de son territoire. Cependant, en attendant la fin de l'étude sur son harmonisation, les communes ont continué d'assurer la gestion administrative de la compétence assainissement jusqu'au 31 décembre 2020, au travers de conventions de gestion signées entre les communes et la Communauté de Communes.

Au cours de l'année 2020, le Conseil communautaire a validé le choix de la délégation de service public. La mise en concurrence et les négociations avec les entreprises soumissionnaires se sont poursuivies tout au long de l'année. Le contrat

de délégation de service public (DSP) a été signé avec Veolia pour une durée de 10 ans. Les autres DSP en cours vont s'éteindre progressivement :

- Beaulieu-sur-Layon, Rablay-sur-Layon, Chalonnes-sur-Loire : 1^{er} janvier 2021.

- La Possonnière : 1^{er} janvier 2022.

- Mozé-sur-Louet : 1^{er} janvier 2026.

- Denée : 1^{er} janvier 2027.

Cette gestion unifiée de l'assainissement va conduire, à l'horizon 2028, à une harmonisation du prix de l'assainissement sur l'ensemble du territoire selon les modalités arrêtées par le

conseil communautaire le 10 décembre 2020. Le programme pluriannuel, préparé en 2020, prévoit 26 M € HT d'investissement jusqu'en 2028.

Assainissement Non Collectif :

une régie à autonomie financière a été créée lors du Conseil du 10 décembre 2020. L'ambition de cette régie est d'apporter conseils et soutiens techniques aux habitants pour l'entretien et le renouvellement de leurs installations d'assainissement non collectif. L'année 2020 a été consacrée à l'étude de préfiguration de ce futur service : mode de gestion, composition du service, tarifs, modalités de fonctionnement.

Réalisations 2020 :

- Terrajou : construction de la station d'épuration sur la commune déléguée de Chavagnes-les-Eaux (1,4M €).

- Rochefort-sur-Loire: mise en séparatif du centre-bourg (515 000 €).

- Chalonnes-sur-Loire : étude pour la mise en séparatif du quartier de la Gare. Coût prévisionnel de l'opération : 1,5 M €.

- Les Garennes-sur-Loire : lancement de la maîtrise d'oeuvre et des études préalables pour la STEP à Juigné-sur-Loire (coût prévisionnel de l'opération 2,28M €). Mise en séparatif du réseau route du Plessis (120 000 €).

Réhabilitation du réseau rue du Bois d'Angers (150 000 €) et reprise de 20ml de canalisations suite à un effondrement du réseau chemin des Dolmens (50 000 €) sur la commune

déléguée de St-Jean-des-Mauvrets.

- Brissac Loire Aubance : renouvellement des biodisques** sur la commune déléguée de St-Rémy-la-Varenne. 105 000 €.

- Beaulieu-sur-Layon : finalisation du Schéma Directeur Assainissement et du dossier loi sur l'eau pour la construction de la station d'épuration Beaulieu-Rablay.

ENJEUX 2021

La délégation de service public prendra effet au 1^{er} janvier 2021. Elle va permettre la mise en place et le suivi d'indicateurs de pilotage permettant de mesurer la performance des différents ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées à l'échelle du territoire.

PROJETS

- Étude pour le renouvellement de la STEP de Beaulieu-sur-Layon et élaboration du dossier de travaux. Montant de l'opération estimé à 3,15 M €.
- Étude pour le renouvellement de la STEP de Juigné-sur-Loire afin de permettre la continuité des projets d'urbanisation.

TRAVAUX

- PPI : réduction des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel par temps de pluie.
- Rochefort-sur-Loire : fin de la 1^{ère} tranche de travaux (4^e trimestre)
- Chalonnes-sur-Loire : début des travaux de mise en séparatif du quartier de la Gare
- Les Alleuds : début des travaux (1^{er} semestre)
- Chemellier : début des travaux (2^e semestre)
- Les Garennes-sur-Loire : réduction des eaux claires parasites et reprise

de collecteurs fortement drainants lorsque la nappe phréatique est haute (quartier des Dolmens à Saint-Jean-des-Mauvrets).

À NOTER

Arrivée de 3 collaborateurs pour l'assainissement non collectif (1 administratif, 1 agent de contrôle, 1 agent de maîtrise) et de 2 agents pour l'assainissement collectif (2 techniciens bureau d'études et suivi de travaux).



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

174

postes de relèvement

360 km
de réseaux
66 STEP

de 15 EH à 8 000 EH

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

28
conformités réalisées
113

approbations de projets

6193

installations

*Séparation des réseaux d'eaux usées des réseaux d'eaux pluviales.

** Procédé naturel d'épuration destiné au traitement biologique aérobie des eaux usées. L'aération des parties polluées favorise la dégradation des polluants par les micro-organismes.

BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

MOYENS
1 PERSONNE
(1 ETP)

MISSIONS

- Étudier et suivre les travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine communautaire, les petits travaux d'investissement.
- Conduire des opérations, la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction ou de rénovation en lien avec les différentes directions.
- Suivre la réglementation des bâtiments (commission sécurité ERP), de la sécurité du patrimoine et des sinistres.

FAITS MARQUANTS

Conduite d'opérations pour :

- La construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (Terranjou).
- La construction de 3 ateliers-relais à Bellevigne-en-Layon, d'un atelier-relais à Champtocé-sur-Loire, de l'atelier-relais n°2 sur le parc d'activités des Fontennes à Brissac Loire Aubance.
- L'aménagement du site technique unique du secteur 1 à St-Georges-sur-Loire et du site technique unique du secteur 4 à Bellevigne-en-Layon.
- La réparation de la charpente de la salle de sport de l'Évière (Brissac Loire Aubance).
- La réparation de la charpente et la réfection de l'étanchéité de la salle de sport de l'Europe (St-Georges-sur-Loire).

- L'installation de bornes de recharge électrique sur les différents sites administratifs et techniques.
- Les travaux de mise en conformité Ad'ap des bâtiment.



73 47 635 m²

bâtiments

de bâtiments

Maîtrise d'œuvre interne pour :

- La réfection des vestiaires de la salle B du Marin (Brissac Loire Aubance).
- Les travaux d'aménagement de bureaux sur le site administratif de Bellevigne-en-Layon.
- Divers travaux dans les structures petite enfance (menuiseries, peinture, désamiantage, couverture...).

Suivi des sinistres :

- Affaissement de la Charpente de la salle de l'Évière (Brissac Loire Aubance).
- Affaissement de la Charpente de la salle Europe (St-Georges-sur-Loire).
- Infiltration d'eau à l'atelier « Cadre et Light » (Bellevigne-en-Layon).
- Clôture endommagée par une chute de toiture à l'atelier-relais n°2 sur le parc d'activités des Fontennes (Brissac Loire Aubance).

ENJEUX 2021

Conduite d'opérations :

- Fin des travaux de construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Terranjou (3^e trimestre).
- Livraison de 3 ateliers-relais à Bellevigne en Layon (2^e trimestre).
- Maîtrise d'œuvre pour la construction d'1 atelier-relais à Champtocé-sur-Loire.
- Aménagement de l'atelier-relais n°2 sur le parc d'activités des Fontennes à Brissac Loire Aubance (mars).
- Suivi des travaux pour la construction du site technique unique à Bellevigne en Layon (livraison prévue au 1^{er} trimestre 2022).

- Marché public pour la maîtrise d'ouvrage et phase d'études pour l'aménagement des 3 sites techniques du secteur 3 (Val du Layon, Beaulieu-sur-Layon, Rochefort-sur-Loire, Mozé-sur-Louet, Denée et St-Jean-de-la-Croix).
- Suivi des travaux de réparation de la charpente salle de l'Évière (Brissac Loire Aubance) et de la réparation de la charpente et la réfection de l'étanchéité de la salle Europe (St-Georges-sur-Loire).
- Pré-programme pour la réhabilitation et l'extension du multi-accueil 123 Soleil (Brissac Loire Aubance), l'extension de la maison de l'enfance à Rochefort-sur-Loire.

- Diagnostic thermique de la maison de l'enfance de Chalonnes-sur-Loire (1^{er} trimestre).
- Analyse de la qualité de l'air dans les structures de la petite enfance sur les secteurs de Bellevigne-en-Layon et de Brissac-Loire-Aubance (1^{er} trimestre).
- Étude de mise en conformité de la salle Calonna à Chalonnes-sur-Loire (changement de classement ERP).

Maîtrise d'œuvre interne :

- Travaux divers dans les structures de la petite enfance (menuiseries, peinture, etc...).

VOIRIE



Aménagement des Forges à St-Saturnin-sur-Loire

MOYENS
24 AGENTS (RÉPARTIS
SUR 4 SITES TECHNIQUES
+ 3 TECHNICIENS AU
BUREAU D'ÉTUDES VRD)

FAITS MARQUANTS

- Poursuivre l'harmonisation du niveau d'entretien du patrimoine voirie sur les 5 secteurs.
- Préparation du règlement de voirie Loire Layon Aubance.
- Compléter la connaissance du patrimoine voirie du territoire.

MISSIONS

- Entretien, aménager et créer la voirie d'intérêt communautaire (voies communales, chemins ruraux, pistes cyclables, chemins de randonnée, aménagements sur les routes départementales, accotements, signalisation, nettoyage des avaloirs, balayage des voies).

- Entretien et aménager les ouvrages d'art (ponts, tunnels) et hydrauliques.

Principaux investissements.

- Blaison-Saint-Sulpice : aménagement de la place de l'église et de la rue du Chaudron (191 595 €).
- Brissac Loire Aubance : aménagement rue du Petit Bout à Luigné (53 685 €), aménagement des Forges à St-Saturnin-sur-Loire (55 922 €), travaux d'accessibilité à proximité du restaurant à Saulgé-l'Hôpital (26 000 €).
- Chalonnes-sur-Loire : aménagement de la rue Thiers (70 925 €).
- Chaudfontains-sur-Layon : aménagement du vieux pont (60 477 €).
- Les Garennes sur Loire : aménagement de l'entrée de bourg à St-Jean-des-Mauvrets (33 552 €).
- Saint-Melaine-sur-Aubance : aménagement route du Plessis (34 550 €), aménagement impasse des Praults (90 102€).
- Rochefort sur Loire : aménagement de l'allée de Loire aux Lombardières (113 472 €).
- Terranjou : aménagement rue des Sabotières à Notre-Dame-d'Allençon (94 136 €).

1,4 M€ 54 km 5055 m²

de travaux d'entretien

de fossés curés

de grave (mélange cailloux, graviers, sable pour l'entretien des routes)

226 784 m² 355 733 ml

de revêtement

sites traités

de bordures

ENJEUX 2021

- Finaliser le règlement de voirie de la Communauté de Communes.
- Compléter la connaissance du patrimoine voirie Loire Layon Aubance.
- Engager les travaux d'entretiens des ouvrages d'art et hydrauliques.

MOYENS

154 AGENTS RÉPARTIS SUR
5 SECTEURS TECHNIQUES :



SERVICE COMMUN

SECTEUR 1 (22 AGENTS) :

Champtocé-sur-Loire,
Saint-Germain-des-Prés,
Saint-Georges-sur-Loire,
La Possonnière.

SECTEUR 2 (31 AGENTS) :

Chalonnnes-sur-Loire,
Chaudefonds-sur-Layon.

SECTEUR 3 (28 AGENTS) :

Beaulieu-sur-Layon, Denée,
Mozé-sur-Louet,
Rochefort-sur-Loire,
Saint-Jean-de-la-Croix,
Val-du-Layon.

SECTEUR 4 (28 AGENTS) :

Bellevigne-en-Layon,
Terranjou.

SECTEUR 5 (45 AGENTS) :

Blaison-Saint-Sulpice, Brissac
Loire Aubance,
Les Garennes-sur-Loire,
Saint-Melaine-sur-Aubance.

MISSIONS



- Entretien et gérer les
espaces verts, les cimetières,
le fleurissement, les espaces
sportifs extérieurs
(terrains de foot...).

- Assurer la maintenance
des bâtiments.

- Assurer la propreté
de l'espace public.

- Assister techniquement les
communes, les accompagner
dans l'organisation des
fêtes et événements.

FAITS MARQUANTS

- Organisation et gestion des équipes dans le contexte sanitaire.
- Adaptation des outils et procédures comptables et RH (heures techniques, congés, ...).
- Établissement des cahiers des charges pour la construction des sites techniques uniques des secteurs 1 et 4.



ENJEUX 2021

- Élaboration d'un plan pluriannuel de renouvellement de matériel et remise à niveau des matériels sur chacun des 5 secteurs techniques.
- Lancement du marché public pour l'achat de protections individuelles (EPI) afin d'équiper tous les agents et d'harmoniser les équipements.
- Amélioration des outils et des procédures de pilotage des activités techniques.
- Démarrage des chantiers pour la construction des 2 sites techniques.
- Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des sites techniques du secteur 3.



UN TERRITOIRE À VIVRE

Action sociale : convention territoriale globale ...	46
Petite enfance	47
CLIC : accompagnement des personnes âgées ...	48
Accueil des gens du voyage	49
Culture	50
Sport	51

ACTION SOCIALE : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)



MOYENS
1 PERSONNE
(0.8 ETP)

MISSIONS

- Mettre en œuvre et suivre les projets inscrits dans le plan d'actions.

- Co-animer les comités techniques et de pilotage de la CTG.

FAITS MARQUANTS

- Gestion de crise sanitaire : mise à disposition de masques gratuits dans les établissements sociaux, aide aux recensements de besoins de gardes d'enfants pour les personnels prioritaires.
- Élaboration de scénarii de pilotage de la coopération CTG (schéma de coordination, calibrage des postes de chargé de coopération, financement...).
- Négociation des financements CAF (CEJ) 2020-2022 pour les postes de chargés de coopération stratégique, Gens du Voyage et Petite-Enfance.
- Suivi des comités de pilotage « France Services » et des collectifs professionnels de Chalonnes-sur-Loire et de St-Georges-sur-Loire.
- Accueil d'une stagiaire sur la problématique du recrutement des aides à domicile.
- Présentation de la CTG aux nouveaux élus.
- Contribution au diagnostic Mobilité : offres et conditions réglementaires des transports solidaires
- Accompagnement aux usages du numérique : projet avec le Département dans le cadre du SDAASP.

ENJEUX 2021

- Appropriation de la CTG par les communes (en vue d'une signature en 2022).
- Information et accompagnement des collectivités et des partenaires sociaux à la fin du CEJ-CAF, remplacé par le Bonus Territoire au 1^{er} janvier 2023.
- Accompagnement des partenaires à l'élaboration de la coopération par micro-territoires, avec la création de 4 secteurs de coopération locale (début 2022).

PETITE ENFANCE

MOYENS
1 PERSONNE
(1 ETP)

MISSIONS

- Accompagner le fonctionnement des gestionnaires des structures d'accueil petite enfance et des RAM.

- Coordonner les 4 secteurs géographiques petite enfance, en transversalité avec les services communautaires techniques, bâtiment, action sociale CTG.

- Élaborer et gérer les dispositifs de financement des gestionnaires (marchés publics, subventions), garantir le versement des subventions externes (contributions CAF, travaux).

FAITS MARQUANTS

Adaptation des services au contexte sanitaire :

- Accompagnement des fermetures-réouvertures des EAJE et RAM : création et gestion d'un support en ligne sur le site de la Communauté de Communes pour mettre en relation les parents demandeurs de places d'accueil et les assistantes maternelles proposant des disponibilités, transmission en continu de l'évolution des protocoles sanitaires et des informations relatives aux financements de la CAF.
- Livraison de 2 000 masques lavables gratuits aux 700 professionnelles d'accueils de jeunes enfants dès la fin mai.
- Co-animation d'une cellule de crise (prévision de réquisition de crèches, gestion de matériels sanitaires, mobilisation des partenaires gestionnaires).



Accueil des nouveaux élus :
Visite des 13 crèches et 5 RAM avec la vice-présidente et les élus locaux, et rencontre des professionnels.

Pilotage du diagnostic Petite-Enfance avec la CAF et les professionnels de la petite enfance.

Créations de nouvelles places d'accueil :

- Multi-accueil 123 soleil, Brissac Loire Aubance (18 places) : mise au point du projet de création de 6 places supplémentaires avec la construction d'une extension et la réhabilitation de l'existant pour 2023.
- Halte-garderie Rochefort-sur-Loire (12 places) : préparation de l'augmentation des jours d'ouverture (3 à 5) et premières études sur la création de 6 places supplémentaires pour 2022 avec la construction d'une cuisine et d'une chambre supplémentaire.
- Création d'une procédure interne d'information et d'étude des projets d'ouverture de structures d'accueil privées (micro-crèches et MAM). Projets d'ouverture en 2021-2022 sur St-Melaine-sur-Aubance, Terranjou (Notre Dame d'Allençon), La Possonnière, Les Garennes sur Loire (St-Jean-des-Mauvrets) et Chalonnes-sur-Loire.

750
enfants accueillis

237
places d'accueil agréées

40
professionnels dans les EAJE

ENJEUX 2021

- Élaboration d'un projet social Petite-Enfance en appui sur le diagnostic CAF et les gestionnaires des structures.
- Poursuite des projets d'extension des structures de Brissac Loire Aubance et de Rochefort-sur-Loire.
- Information et mise en œuvre des décrets d'application de la Loi ASAP, modifiant les conditions d'accueil (possibilité d'augmenter de 10 à 12 places pour les micro-crèches, évolution des RAM en Relais Petite-Enfance).

CLIC - ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

MOYENS
3 PERSONNES
(1 ETP + 0,8 ETP
+ 0,30 ETP)

MISSIONS

- Informer, orienter et accompagner les personnes de plus de 60 ans et leur entourage sur les thématiques du maintien à domicile ou sur un projet d'entrée en établissement

- Prévenir la perte d'autonomie par des actions collectives

FAITS MARQUANTS

Actions collectives :

- La crise sanitaire a bousculé l'agenda du CLIC, le forum interprofessionnel et la soirée d'information sur le maintien à domicile ont dû être reportés. 7 rencontres des groupes de soutien aux aidants familiaux ont été programmées dans le courant de l'année.

Accompagnement individuel :

- Malgré la situation sanitaire, le service a poursuivi les actions individuelles.

Contribution à la gestion de la situation sanitaire :

- Le service a été mobilisé pour recenser les besoins en matériel auprès des services d'aide et de soins à domicile, identifier les problèmes de modes de garde des personnels de santé, centraliser les initiatives mises en place par chaque CCAS du territoire.
- L'accompagnement des personnes et des familles a dû se faire à distance, lors d'entretiens téléphoniques. La situation n'a pas facilité le travail des aidants dans la constitution des dossiers et les entrées en structures à l'arrêt ont parfois entraîné de grosses difficultés à domicile.



732

personnes aidées dont 357 nouvelles personnes

30

réunions et rendez-vous partenaires

983

dossiers de demandes (+80 par rapport à 2019)

ENJEUX 2021

- Finaliser l'écriture du projet de service, mettre en place un livret d'accueil pour les usagers, définir une stratégie de communication, poursuivre le développement du partenariat.
- Préciser les axes et les priorités d'une politique gérontologique globale, en lien avec le comité de pilotage et la commission développement social.
- Maintenir les actions de soutien aux aidants familiaux et les actions collectives en lien avec les partenaires (forum social, forum sur l'habitat des seniors...).
- Réalisation d'un diagnostic externe afin d'identifier les axes d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers (communication, traçabilité des procédures...).

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

MOYENS
1 PERSONNE
(1 ETP)

MISSIONS

- Conduire la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur la Communauté de Communes.
 - Mettre en œuvre les préconisations du schéma départemental d'accueil et d'habitat de Maine-et-Loire 2018-2023.
 - Mettre en œuvre l'étude MOUS pour la création d'habitats adaptés au mode de vie des gens du voyage.
 - Élaborer et piloter le projet social local et le coordonner avec les différents partenaires.
 - Assurer le suivi technique, administratif et financier des aires d'accueil.
 - Assurer la médiation, l'animation de réunions, en relation avec les élus locaux et le voisinage.
 - Suivre les procédures réglementaires, assurer une veille juridique.

1

aire d'accueil et 6 aires de petit passage

3,6 mois

durée moyenne de séjour des personnes sur l'aire d'accueil de Chalennes-sur-Loire

75

personnes accueillies sur l'aire d'accueil de Chalennes-sur-Loire (20 hommes, 25 femmes, 30 enfants de moins de 18 ans).

FAITS MARQUANTS

- Aire d'accueil de Chalennes : divers travaux de réfection de l'aire suite à une inondation, création d'une nouvelle entrée d'accès, reprise du réseau d'évacuation des eaux usées détruit lors de l'inondation. Préparation du renouvellement du marché de gestion détenu par HACIENDA et arrivant à échéance le 31 décembre 2020. Forte baisse de la fréquentation de l'aire durant la crise sanitaire. Visite de conformité de l'aire effectuée par les services de l'Etat et déclaration de conformité.
- Aire de petit passage de Martigné-Briand. Petits travaux d'aménagements (gravillons sur chaussée) et hydrocurage des installations sanitaires et de la fosse. Face à l'augmentation des implantations illicites en bordure de l'aire, des négociations ont été engagées auprès d'un propriétaire privé, conjointement avec la ville, pour l'acquisition de terrains limitrophes en vue du déménagement de l'aire.
- Aire de petit passage de Brissac Loire Aubance : en partenariat avec la ville, la CCLLA recherche un terrain pour la création d'une nouvelle aire d'accueil

dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.



- En fin d'année, la CCLLA a engagé une étude sur l'identification de zones refuges sur les communes du territoire dans l'objectif de la création d'une zone dédiée. En situation de crise sanitaire, elle permettrait par exemple d'isoler des familles d'une aire où circule le virus de la covid. Un terrain a été identifié à St Georges sur Loire. La CCLLA a engagé une réflexion avec la commune et les familles de la communauté des gens du voyage.
- Suspension du marché de la MOUS dans le cadre du «logement adapté» engagé sur les communes de Chalennes, Rochefort et Saint-Georges-sur Loire.

ENJEUX 2021

- Créer une nouvelle aire d'accueil à Brissac Loire Aubance afin de respecter les obligations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage.
- Recomposer l'offre des aires de petits passages (conformément au schéma départemental, création d'une aire à Bellevigne-en-Layon et déclassements éventuels d'autres sites).
- Solutionner la problématique de l'insalubrité de l'aire de Martigné-Briand.
- Développer la production d'habitats adaptés au mode de vie des gens du voyage au regard du diagnostic MOUS.
- Sécuriser les sites communautaires (en particulier les zones d'activités) pour éviter les implantations hors aires d'accueil
- Poursuivre l'uniformisation des pratiques à l'échelle de la collectivité et assister les communes.
- Poursuivre l'animation et le suivi du projet social local pour un accueil de qualité afin de favoriser l'insertion des gens du voyage dans la vie de notre territoire.
- Créer une aire d'accueil temporaire à St-Georges-sur-Loire pour des familles ancrées sur le territoire.

CULTURE



MOYENS
3 PERSONNES
(3 ETP)

MISSIONS
- Coordonner et animer le réseau de lecture publique.

- Participer au financement de Villages en Scène.

- Soutenir financièrement les écoles de musique du territoire et les écoles de musique limitrophes accueillant des habitants du territoire Loire Layon Aubance.

- Entretien le Village d'Artistes et soutenir l'association gestionnaire.

FAITS MARQUANTS

• **La culture autrement** : la crise sanitaire a fortement impacté le réseau de lecture publique qui a dû s'adapter aux règles sanitaires et aux périodes de confinement. La mise en place du bouquet de ressources numériques en ligne, en lien avec le Bibliopôle et les bibliothèques, a permis aux usagers d'avoir accès à la culture même pendant le confinement. Lors des périodes de déconfinement, le réseau de lecture publique a accompagné les bibliothécaires pour organiser des drives et permettre aux adhérents d'emprunter livres, BD, films, musique...

• **Déploiement du réseau informatique commun** : l'opération a débuté par l'informatisation de la bibliothèque de St-Melaine-sur-Aubance et la préparation de la fusion vers un logiciel commun pour les bibliothèques du territoire (travail sur des règles de catalogage commun avec les bibliothécaires...). Le projet devrait se terminer en 2022.

256 187

documents empruntés

ENJEUX

- Définir avec les élus les objectifs culturels pour le territoire.
- Lecture publique : poursuivre la mise en place du catalogue commun (passage à une version unique du logiciel Orphée, mise en place des règles de catalogage communes, formation des bibliothécaires), définir une charte de réseau pour préciser l'organisation entre la Communauté de Communes et les communes.
- Soutenir les écoles de musique dans leur fonctionnement.

982

usagers ont adhéré au bouquet de ressources numériques

24

bibliothèques

SPORT



MOYENS
3 PERSONNES
(3 ETP)

MISSIONS
- Gérer et entretenir des équipements sportifs de la CCLLA.

- Soutenir l'apprentissage de la natation scolaire.

- Soutenir les sportifs et événements de haut niveau.

- Étudier l'offre piscine sur le territoire.

FAITS MARQUANTS

• Mettre en place un protocole sanitaire commun entre les communes et la Communauté de Communes pour permettre l'accès et l'utilisation des équipements sportifs.

• Adapter les plannings d'utilisation des équipements afin d'optimiser l'accès et la pratique en fonction des évolutions et restrictions sanitaires liées à la crise sanitaire Covid-19.

• Mettre à disposition des équipements pour permettre la continuité de la vie des instances essentielles pour le territoire (Conseil communautaire...).

• Réaliser les travaux de réparation et de consolidation des charpentes des salles de sport de l'Europe (St-Georges-sur-Loire) et de l'Evière (Brissac Loire Aubance).

• Soutenir les sportifs de haut niveau qui ont participé à des manifestations de niveau national.

4 400

élèves accueillis
(2900 collégiens + 1500 scolaires)

ENJEUX 2021

- Accompagner la reprise des activités sportives pour les associations et les scolaires
- Optimiser la coopération communes/CCLLA dans la réalisation de projets sportifs, apporter des conseils techniques et pratiques
- Prendre en compte la logique environnementale dans l'étude des projets en lien avec les élus et les services communautaires compétents
- Optimiser l'offre de soutien à l'apprentissage de la natation scolaire en prenant en compte les équipements du territoire
- Soutenir les sportifs et manifestations de haut niveau du territoire.

1

piscine en délégation de service public

31

écoles fréquentent les équipements sportifs

12

salles de sport

45

associations sportives utilisatrices



LOIRE
LAYON AUBANCE

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES**

**1 rue Adrien Meslier
49170 Saint-Georges-sur-Loire
02 41 74 93 74
contact@loirelayonaubance.fr
www.loirelayonaubance.fr**

